



## Fédération Française des Apiculteurs Professionnels

---

Angers, le 18 mai 2016

**A l'attention de Monsieur François Gerster,  
Inspecteur général de santé publique vétérinaire**

Monsieur,

Après avoir constaté la réalité du marché du miel sur ces dernières années et consulter ses adhérents, la Fédération Française des Apiculteurs Professionnels a décidé de vous adresser le présent courrier afin de vous solliciter concernant la commercialisation de la production de miel en France.

Vous n'êtes pas sans savoir que le miel français est, depuis des années, en sous-production. D'après les chiffres à notre disposition, en 2014, 12 000 tonnes ont été produites en France. L'année 2015 a vu une légère reprise avec 15 000 tonnes produites sur le territoire français. Dans le même temps la demande des consommateurs reste très forte. En 2014 toujours, 45 000 tonnes de miels ont été commercialisées.

Cependant de nombreux et nombreuses collègues nous alertent sur le fait que leur production ne trouve pas de débouchés.

Comment peut-on décemment expliquer que la production française, trois fois inférieure à la consommation globale, ne trouve pas de débouchés commerciaux? Comment peut-on expliquer cette incapacité à absorber la production disponible à la vente, alors même, rappelons-le, que nous sommes en sous-production?

D'autre part, d'après l'étude de Protéis de 2014, 75 % des consommateurs pensent acheter des miels français, or la part de marché de ceux-ci n'est que de 25% du total commercialisé.

Il nous semble donc que l'information n'est pas lisible pour les consommateurs. Ou pire parfois que l'on cherche délibérément à induire les consommateurs en erreur. Il y a par exemple une ambiguïté sur la mention "mélange UE et hors UE" sans aucune indication de composition réelle. Une confusion est également entretenue par certains conditionneurs via la présentation des miels avec l'utilisation d'images et d'un vocabulaire pour se faire passer pour des producteurs ou en faisant référence à des terroirs particuliers. Ceci sans compter les fraudes qui sont de plus en plus nombreuses.

La lutte contre la mortalité des abeilles restent un combat prioritaire pour notre syndicat. Cependant nous ne pouvons que nous inquiéter sur le manque de débouchés commerciaux de notre production. Si les apiculteurs et apicultrices professionnelles ne peuvent vendre leur production à un prix décent, qu'elle avenir pour le Plan de développement durable de l'apiculture? De plus si nous souhaitons valoriser les miels français (ce qui est un des objectifs du PDDA) il est nécessaire d'identifier d'avantage et plus clairement l'import (qu'il soit de l'Union Européenne ou hors Union). Nous considérons qu'il est nécessaire que la lutte contre les fraudes soit accrue. Nous tenons ici à rappeler que nous considérons que ce n'est pas aux producteurs et productrices françaises de payer pour s'identifier mais bien à celles et ceux qui importent en grande quantité des miels issus d'autres régions

du monde d'identifier plus clairement leurs importations.

Nous attendons donc une réponse de votre part vis à vis de cette situation inquiétante pour les apiculteurs et apicultrices professionnel-le-s en France.

Dans l'attente de vous lire, recevez monsieur nos salutations distinguées,

Marie-France Roux,  
Porte parole de la Fédération Française des Apiculteurs Professionnels